

Conditions générales

Billetterie et règlement des accès

AUDI FIS Ski World Cup - Coupe du monde
Association Matterhorn Cervino Speed Opening
(ci-après dénommée « l'organisateur »)

§ 1 Validité

Les présentes conditions générales s'appliquent aussi bien aux personnes physiques qu'aux personnes morales (sociétés). Toutes les commandes sont exécutées exclusivement sur la base des présentes CGV. Les dérogations aux présentes CGV ne sont valables que sous forme écrite.

§ 2 Accès et séjour sur le site de la manifestation

En achetant un billet (VIP, tribune, place debout, ci-après dénommé billet) ou en obtenant une accréditation, le visiteur de la Coupe du monde accepte les présentes CGV. Le service de surveillance et de sécurité de l'organisateur effectue des contrôles de sécurité et des entrées à tous les points d'entrée officiels, sur le site de la manifestation et le long de son enceinte pendant toute la durée de la manifestation. Les règles d'admission prévues par les lois/ordonnances COVID en vigueur au moment de la manifestation s'appliquent également.

Les billets ou accréditations sont contrôlés et échangés contre un bracelet de contrôle aux caisses officielles et aux points d'échange de billets de l'organisateur (code-barres) ou un bracelet de contrôle supplémentaire est remis. Le bracelet de contrôle autorise l'accès à l'enceinte. Le bracelet de contrôle se porte bien ajusté au poignet. Les bracelets de contrôle/accréditations endommagés ou mal attachés ne seront pas acceptés. Les bracelets de contrôle/accréditations perdus ou endommagés ne sont pas remplacés.

Il est interdit d'apporter des boissons alcoolisées de quelque nature que ce soit. Un maximum de 0,5 litre de boissons non alcoolisées par personne (bouteilles PET et Tetrapak) peut être emporté sur le site de la manifestation.

L'introduction d'engins pyrotechniques, d'objets dangereux ainsi que d'armes de toutes sortes (ci-après dénommés « objets interdits ») est interdite à la manifestation ! Les personnes qui

- refusent la fouille par le service de surveillance et de sécurité de leur personne ou des contenants qu'ils transportent,
- transportent des objets interdits et refusent de s'en débarrasser
- distribuent du matériel, des flyers et/ou des articles publicitaires sans autorisation sur le site de la manifestation,
- ne respectent pas les consignes du service de surveillance et de sécurité ou ont un comportement déplacé à son égard,
- provoquent des disputes,
- sont sous l'influence de drogues ou excessivement alcoolisées

se verront refuser l'accès au site de la manifestation ou seront expulsés de l'enceinte clôturée.

Le terrain de compétition et la zone d'arrivée ne sont accessibles qu'avec les remontées mécaniques. Seules les CGV des remontées mécaniques s'appliquent aux prestations acquises avec les titres de transport. L'exploitant des remontées mécaniques est seul responsable des prestations de transport. L'organisateur décline toute responsabilité en la matière. Ces dispositions s'appliquent aussi aux éventuels reports ou annulations de courses. Les CGV de l'organisateur et les CGV des deux compagnies de remontées mécaniques sont des documents juridiquement indépendants.

§ 3 Films et enregistrements sonores interdits

En raison des droits de rediffusion télévisée, les prises de vues et enregistrements sonores des athlètes participant à la manifestation, de la piste et de l'aire d'arrivée sont interdits. Les photos à usage privé sont en principe possibles.

Dans le cadre du Matterhorn Cervino Speed Opening, des photos et des prises de vue sont réalisées et publiées par l'organisateur et des journalistes habilités. En achetant un billet, le visiteur de la Coupe du monde accepte d'apparaître dans ces prises de vue et qu'elles soient utilisées sans dédommagement aux fins susmentionnées.

§ 4 Protection des mineurs

La consommation d'alcool est strictement interdite aux enfants et aux jeunes de moins de 16 ans ! La consommation de spiritueux et de boissons contenant des spiritueux (mélanges) est strictement interdite aux jeunes de moins de 18 ans ! En cas de doute sur l'âge par rapport aux limites légales, une pièce d'identité officielle doit être présentée au service de surveillance et de sécurité.

§ 5 Pouvoirs du service de surveillance et de sécurité

Le personnel du service de surveillance et de sécurité est habilité à

- fouiller les personnes qui souhaitent accéder au site de la manifestation ou qui s'y trouvent à la recherche d'objets interdits

- vérifier que les contenants sont conformes aux consignes et les éliminer
- établir l'identité des personnes qui contreviennent aux CGV ou qui s'opposent aux consignes du service de surveillance et de sécurité

Les consignes données par le service de surveillance et de sécurité pour le maintien de l'ordre et de la sécurité doivent être immédiatement observées. Le non-respect du règlement d'accès ou l'utilisation abusive des autorisations d'accès seront sanctionnés et entraîneront l'expulsion du site de la manifestation.

§ 6 Détériorations

Toute détérioration ou pollution dans la zone de la manifestation ainsi que des installations est à proscrire. Il faut notamment prendre soin de la nature. Les déchets doivent être déposés à un point de collecte. En cas d'infraction grave, le service d'ordre de l'organisateur peut expulser le visiteur du site de la manifestation.

§ 7 Pique-nique

Il est interdit de consommer tout type de nourriture apportée soi-même dans l'ensemble des zones de restauration officiellement désignées de la manifestation.

§ 8 Terrain alpin

Attention - terrain alpin ! Les visiteurs de la Coupe du monde doivent adapter leur comportement et leur équipement aux conditions particulières du terrain naturel hivernal. La principale zone dévolue aux spectateurs se trouve dans l'aire d'arrivée. La zone de la piste de course occupe un terrain naturel à forte déclivité dans des conditions hivernales qui n'est praticable que de manière limitée à pied ou à ski. ATTENTION - Danger de mort ! La piste se trouve en partie dans une zone glaciaire. L'accès ou la circulation dans ces zones sont strictement interdits !

La signalisation et les barrières correspondantes doivent être respectées.

§ 9 Achat de billets | Conditions de paiement

Après réception de la commande et envoi des billets, l'organisateur est en droit d'émettre immédiatement la facture. L'achat du billet prend effet dès le paiement du prix du billet. En payant le billet, le participant à la Coupe du monde accepte les présentes CGV. Les prix incluent la TVA et tous les frais de service, de billetterie et de système. Les éventuels frais de paiement et d'envoi ainsi que les frais d'assurance des billets s'y ajoutent. L'acquisition de billets d'entrée à la manifestation en vue de leur revente (commerce) est généralement interdite. N'achetez des billets que via les canaux annoncés par l'organisateur !

§ 10 Délivrance des billets

Les billets sont envoyés après paiement sous forme de tickets électroniques (à imprimer chez soi) à l'adresse électronique indiquée par le client. Le code-barres de chaque billet doit être présenté au contrôle d'entrée, soit en l'affichant sur le smartphone, soit au moyen d'un billet imprimé.

Il n'y aura pas d'envoi de billets physiques.

§ 11 Publicité, promotions

Le visiteur de la Coupe du monde s'engage à ne pas utiliser les billets à des fins publicitaires ou promotionnelles (par exemple pour de la promotion, de la publicité, sous forme de prix dans un concours ou une loterie ou comme partie d'un voyage à forfait). En font partie sans restriction la présentation de tout logo, signalisation ou identification d'entreprise (logos, slogans, matériel publicitaire, images, vêtements, accessoires, etc.) dans l'enceinte ou à l'extérieur du site de la manifestation. Une exception sera faite pour les sponsors et les

partenaires officiels de l'Audi FIS Ski World Cup MatterhornCervino Speed Opening.

§ 12 Risque lié à la manifestation

Les billets sont valables pour une date précise, mais ne sont pas liés à une compétition (discipline) spécifique. Les compétitions sont des événements en plein air. Le risque de modifications, de reports et d'annulations de programmes doit donc être considéré comme un risque caractéristique.

§ 13 Annulations de courses / Reports de courses

Le visiteur de la Coupe du monde prend acte du fait que l'événement peut être annulé pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur. En cas d'annulation/report de tout ou partie de la compétition, les règles suivantes s'appliquent :

- En cas d'annulation jusqu'à 8h00 le jour de la première course prévue du week-end de compétitions concerné, l'organisateur rembourse en principe la valeur du billet (tribune, Public Area, VIP), déduction faite de 10 % de frais administratifs.
- En cas d'annulation partielle ou totale de la compétition après 8h00, la valeur du billet (tribune, Public Area, VIP) n'est pas remboursée, quelle que soit la raison de l'annulation (conditions météorologiques, force majeure, annulation par le jury de la compétition, les fédérations, les autorités, etc.)
- En cas de report de la course à un autre jour de compétition au même endroit, tous les billets, y compris les billets VIP, restent valables pour l'accès à leur zone déterminée. Aucun remboursement de la valeur du billet ne sera effectué.
- Si une annulation a lieu en raison des lois/ordonnances COVID applicables ou si l'événement doit se dérouler sans public en raison d'un ordre correspondant, la valeur du billet (tribune, Public Area, VIP) est remboursée, après déduction de 10% de frais de traitement par l'organisateur. Sur demande, la valeur du billet peut aussi être réutilisée pour la compétition de l'année suivante.

En présence d'un motif de remboursement de la valeur du billet conformément aux dispositions ci-dessus, le remboursement doit être demandé par l'acheteur dans un délai de 30 jours à compter de la date d'annulation, par notification à l'organisateur en indiquant ses données personnelles. Le remboursement sera effectué dans les 60 jours suivant la réception de la notification par l'organisateur.

§ 14 Défections

Les billets non utilisés pour une motif fautif autre qu'une faute imputable à l'organisateur ne donnent pas droit au remboursement.

§ 15 Dommages et intérêts

L'organisateur ne répond pas des frais encourus par le visiteur de la Coupe du monde en raison d'une éventuelle annulation ou d'un report de course (dédommagement de frais de voyage, de repas, d'hébergement, de titre de transport pour les remontées mécaniques, etc.)

§ 16 Protection des données

Les données des visiteurs nécessaires à l'exécution de la commande sont enregistrées par voie électronique par l'organisateur et le prestataire de services de billetterie. Ces données sont soumises à la protection des données. Elles ne sont utilisées par l'organisateur et le prestataire de billetterie qu'à ses propres fins (par exemple pour des informations sur le déroulement de la vente des billets, des analyses internes). Si le billet a été acheté lors d'une action spéciale d'un partenaire (p. ex. OCHSNER SPORT, Zermatt Tourismus, etc.), les données peuvent être transmises au partenaire concerné.

§ 17 Divers

La nullité éventuelle d'une ou de plusieurs dispositions des présentes CGV n'affecte pas la validité des autres dispositions. Une telle disposition invalide doit toujours être remplacée par une disposition qui se rapproche le plus possible du sens économique de la disposition invalide. Les conditions générales de vente (CGV) de l'organisateur font partie intégrante du contrat conclu avec l'achat de ce billet d'entrée.

§ 18 For judiciaire et droit applicable

Le siège de l'organisateur est le for exclusif pour tout litige entre l'organisateur et le visiteur de la coupe du monde.

Les présentes CGV et les éventuels litiges découlant du rapport entre l'organisateur et le visiteur de la coupe du monde ou en relation avec celui-ci sont exclusivement soumis au droit suisse, à l'exclusion des règles de résolution des conflits de lois et des dispositions du droit d'achat des Nations-Unies.

AUDI FIS Ski World Cup - Coupe du monde
Association Matterhorn Cervino Speed Opening
Tempel 9
Bahnhofplatz 3920, Zermatt
Téléphone : +41 27 96606 40
E-mail : ticketing@speedopening.com
www.speedopening.com
Zermatt, le 26 août 2022